

## Région du vin de Tokay (Hongrie)

No 1063

### Identification

<i>Bien proposé</i>	Le paysage culturel de la région viticole de Tokay
<i>Lieu</i>	Comté de Borsod-Abauj-Zemplén
<i>État partie</i>	République de Hongrie
<i>Date</i>	27 décembre 2000

### Justification émanant de l'État partie

L'état actuel de la région viticole de Tokay reflète une civilisation unique en matière d'occupation des sols, qui existe depuis des centaines d'années aux côtés de ses traditions culturelles. Les siècles d'expérience de la viticulture reposent sur les conditions géographiques, géologiques, géomorphologiques, hydrographiques et climatiques uniques de la région.

Le mode de vie et la culture à laquelle il a donné naissance sont toujours gérés, aujourd'hui encore, selon l'ancien système juridique. Cette tradition culturelle exceptionnelle a permis à des immigrants issus d'une multitude de nations – Saxons, Souabes, Russes, Polonais, Serbes, Roumains, Arméniens et Juifs – de cohabiter dans la région depuis des siècles.

### Critère iii

Le paysage culturel de la région viticole de Tokay est un exemple exceptionnel de peuplement humain traditionnel et d'occupation des sols représentative de toute une culture. Le caractère actuel de ce paysage culturel varié et très séduisant est le fruit d'une occupation millénaire des sols basée sur la viticulture.

La région est habitée depuis le Moyen Âge et le schéma d'occupation des sols est demeuré inchangé. Celui-ci, de même que le mode de vie des habitants de différentes nationalités, s'est toujours adapté à l'évolution des conditions naturelles. Depuis toujours, l'économie repose sur la viticulture et la production viticole.

Du point de vue culturel, historique, topographique, environnemental et écologique, le paysage culturel de la région viticole de Tokay témoigne d'une tradition d'occupation des sols inchangée depuis des siècles. Une pérennité que prouvent non seulement les vignobles existants, mais aussi les habitations situées dans la zone proposée pour inscription et dans sa zone tampon. Celles-ci présentent en effet les formes et techniques de construction propres à une civilisation et à une culture où les modes de

vie de l'aristocratie et de la paysannerie, des gens de passage et des résidents permanents, des Hongrois et des immigrants, ont formé une unité qui subsiste encore à ce jour.

Critère v

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le bien est également un *paysage culturel*.

### Histoire et description

#### Histoire

Les premiers signes de peuplement humain continu dans la région de Tokay remontent à l'ère néolithique. Toutefois, ce sont les tribus magyares qui s'y installèrent à la fin du IXe siècle qui donnèrent à la région son importance particulière, puisqu'ils croyaient en effet (avec quelque raison) qu'elle était au cœur de l'empire d'Attila le Hun, avec lequel ils s'identifiaient. Face aux pressions venues des invasions mongoles et autres, elle devint un refuge pour les Hongrois dans les siècles qui suivirent.

Elle était aussi un important carrefour commercial pour les marchands polonais en route vers les Balkans et ailleurs. Des colons s'y installèrent dès le XIIe siècle, immigrants wallons et italiens invités par les rois hongrois, et rejoignant les Germains présents depuis l'avènement du royaume de Hongrie.

Au XVIe siècle, la région tomba pendant un bref laps de temps aux mains des Hussites de Bohême, mais fut reconquise par le dernier grand roi hongrois, Hunyadi Matyas (Mathias Ier Corvin). La région de Tokay fut épargnée par l'occupation ottomane, qui portait pourtant sur une grande partie de la Hongrie, mais elle n'en demeurait pas moins une zone frontalière dangereuse, exposée à des raids fréquents.

La région de Tokay a été plantée de vignobles au moins dès le XIIe siècle. On suppose que la viticulture vient de l'est. Peut-être a-t-elle été introduite par la tribu kabar, qui s'installa dans la région des Carpates avec les Hongrois au IXe ou au Xe siècle. Ce n'est toutefois qu'à l'époque ottomane que le « Tokay Aszu » qui a fait la renommée mondiale de la région fut produit pour la première fois. Selon la légende, la crainte de raids turcs retarda la récolte dans le domaine Lorantffy Mihaly, tant et si bien que les raisins se flétrirent et que la *Botrytis Cirenica* s'installa, créant la « pourriture noble ». Cela n'empêcha pas le pasteur Szepezi Laczko Maté de fabriquer du vin avec ces raisins bothrytisés et de présenter le résultat à la fille du seigneur.

Le vin de Tokay fut une source de revenus importante pour la dynastie transylvanienne des Rakoczi, qui prit le pouvoir au début du XVIIe siècle. Il joua un rôle important dans le combat pour l'indépendance hongroise que mena Ferenc II Rakoczi, qui le présenta aux autres souverains européens, tels Louis XIV, et assura ainsi l'élargissement de sa réputation. Lors de la défaite finale de Ferenc II Rakoczi

et de son exil, en 1717, les Habsbourg reprirent ses domaines.

Sous l'empire austro-hongrois, la région de Tokay fut prospère, grâce au renom grandissant de son vin. En 1870, la population vivant au pied des collines de la région était la plus dense du pays, et supérieure à celle de la France ou des États allemands les plus développés. Des immigrants originaires des régions avoisinantes – Slovaquie, Ruthénie et Macédoine grecque – s'installaient à Tokay. Les Macédoniens de Grèce étaient pour la plupart des négociants en vins ; à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils furent progressivement remplacés, dans leur grande majorité, par des Juifs polonais, qui jouèrent un rôle décisif dans le commerce du vin de Tokay.

Cependant, le XIX<sup>e</sup> siècle fut le témoin d'un lent déclin, allant de pair avec le rétrécissement du marché du vin de Tokay. La situation se détériora encore avec la destruction quasi totale des vignobles de Tokay, décimés par le phylloxéra au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la région viticole de Tokay était au plus bas : l'Holocauste avait décimé la communauté juive, et le régime de la communauté avait aboli la propriété privée des familles nobles et bourgeoises. Le moteur du succès de la région disparut brusquement, et ce n'est qu'avec les changements politiques de 1990 en Hongrie que commença la lente mais régulière réhabilitation de la viticulture et de la production du vin de Tokay.

#### *Description*

Le bien proposé pour inscription se trouve dans le nord-est de la Hongrie, dans le comté du Borsod-Abaúj-Zemplén, dont le chef-lieu est Miskolc.

La partie orientale de la zone se trouve sur les collines de Szerencsi, des crêtes orientées nord-sud, approximativement, et se dressant en moyenne à 250 m au-dessus du niveau moyen de la mer. La surface se compose à plus de 80 % de tuf rhyolitique sarmate, contenant du zéolite, du kaolin, de l'hydroquartzite et de la bentonite. Au pied des collines, au sud-sud-est de la montagne de Tokay, s'étend sur 150 m un dépôt de gravier, de sable, de sédiment alluvial, et une nappe d'eau douce. Les couches supérieures se composent d'un sol brun se développant sur de l'argile, les couches inférieures se caractérisant par un tchernoziom fertile traversé de chaux par endroits.

Le cœur de la colline de Tokay, qui constitue le pic sud des montagnes de Zemplén, se compose d'andésite, de rhyolite et de tuf rhyolitique ; ses pentes sont couvertes de loess jusqu'à 250 m de profondeur. L'altitude moyenne des collines exposées au sud-est, au nord et à l'ouest-nord-ouest est de 514 m au-dessus du niveau moyen de la mer. Plus de 80 % de la surface subit l'érosion des sols, qui atteint 1 à 3 cm par an.

Bodrogköz est située entre la Bodrog et la Tisza, sous les collines ; c'est une plaine à 95-128 m au-dessus du niveau moyen de la mer. Son sol se compose essentiellement de tchernoziom, avec quelques zones marécageuses.

Les zones les plus en altitude sont modérément humides, les plus basses modérément chaudes et sèches. L'ensoleillement annuel moyen est de 1900-2000 heures (été 750-790 heures, hiver 200 heures). Pendant la saison de croissance, la

température moyenne tourne autour de 16,3 – 16,9°C ; elle ne tombe jamais en deçà de zéro entre le 14 avril et le 14 octobre. Les précipitations annuelles moyennes sont de 600-620 mm, dont 370-390 mm pendant la saison de croissance. Ce climat permet de cultiver des plantes nécessitant une certaine chaleur ; ce trait particulier, associé à la qualité du sol et à la topographie des collines, rend la région de Tokay idéale pour la viticulture.

Le système et les formes de peuplement de la région viticole de Tokay ont été dictés par les caractéristiques morphologiques et hydrographiques de cette zone. On observe deux axes principaux de peuplement : le premier le long de la rivière Bodrog, le second le long du Szerencs et du Hernad, sur le bord occidental.

Une série de peuplements longe la rive droite de la Bodrog et ses méandres, au pied de la chaîne montagneuse de Zemplén. On trouve d'autres peuplements dans les plaines des affluents de la Bodrog, laquelle rejoint à son tour la Tisza à Tokay, au niveau d'un ancien gué du fleuve principal. Le Szerencs se déverse largement dans la Takta et comporte des peuplements sur les deux rives.

Le nom même de « Tokay » vient d'un mot arménien signifiant raisin, qui entra dans la langue hongroise dès le Xe siècle, ce qui permet de dater la création du peuplement, et atteste également de la pratique de la viticulture dès cette époque.

Le patrimoine bâti de la région est symbolique de son histoire et de sa structure socio-économique. On y trouve des églises catholiques romaines médiévales (une dans chaque peuplement), des églises orthodoxes des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles et des synagogues, des châteaux et des demeures princières et aristocratiques, des maisons plus humbles, des échoppes et des ateliers. La première preuve de peuplement est l'église romane du XII<sup>e</sup> siècle de Bodrogalszi (dans la zone tampon). Tokay et Tallya, dans la zone proposée pour inscription, et Monok, Sarospatak et Szerencs, dans la zone tampon, abritent les ruines de châteaux du XIV<sup>e</sup> siècle. On trouve aussi à Tarcál et dans la zone tampon des résidences aristocratiques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Les structures de Tokay les plus caractéristiques sont les caves : celles du roi Kalman, à Tarkal, existent depuis 1110. Tokay comporte deux types principaux de cave : les caves voûtées et les caves creusées. Les premières sont en fait un espace ouvert, sous un bâtiment résidentiel, creusées avant la construction de la maison et auxquelles on accède depuis le porche. Les raisins étaient traités dans une pièce située à l'arrière de la maison, immédiatement au-dessus de la cave.

Les caves creusées n'étaient pas reliées directement aux bâtiments résidentiels. Depuis la surface, on ne voit qu'une structure dotée d'une entrée en pierre et d'un portail de bois ou d'acier ajouré. Celles qui étaient creusées dans le tuf volcanique n'avaient pas besoin de voûtes de renfort. Elles représentent environ 80 à 85 % des caves de Tokay.

On notera avec un intérêt tout particulier les caves labyrinthiques sur plusieurs niveaux, aux plans au sol hétéroclites, où le vin était conservé et vieillissait dans des fûts de chêne rouvre (*Quercus petraea*), l'espèce de chêne dominante dans la région. Celles-ci étaient créées pour durer, souvent des siècles, en reliant, à la fois sur le plan horizontal

et vertical, des caves voisines entre elles. On les trouve dans les centres commerçants au pied des collines de la région, à Erdobénye, Mad, Tallya et dans la ville de Tokay.

L'exemple le plus célèbre est le réseau qui se trouve dans le quartier d'Ungvari, à Satoraljujhely : pas moins de 27 caves, sur divers niveaux, ont été reliées entre elles pour le créer. Il peut accueillir 13 000 fûts de type *gönci* et Szerednye, soit 20 000 hectolitres, dans ses 50 000 m<sup>2</sup>. L'excellent microclimat des caves (9–11°C, 85–95 % d'humidité relative, sans oublier la moisissure noire *Gladospodium cellare*) est assuré par quinze profonds puits de ventilation, et par une autre série de puits plus petits reliant les caves entre elles. D'après les archives, ses origines remontent au XIII<sup>e</sup> siècle. Son importance s'accrut pendant l'invasion ottomane du XVI<sup>e</sup> siècle, la valeur des vins de Tokay augmentant parallèlement au net déclin de la région viticole du sud de la Hongrie, Szerémség.

Il existe un autre grand complexe de caves du même type dans le quartier historique de Sarospatak, à 14 m en dessous du parc du château de Rakoczi. Il mesure approximativement 2000 m de longueur et comprend deux salles pour la dégustation, la plus grande pouvant accueillir quatre-vingt personnes et la plus petite quatorze. On sait qu'il existait déjà à l'époque de la construction du château, entre 1534 et 1541, par Péter Perényi ; les derniers grands agrandissements remontent à 1776–1791.

## Gestion et protection

### Statut juridique

Le paysage culturel de la région viticole de Tokay est protégé par les dispositions de la loi n° LIII de 1996 sur la protection de la nature. Celle-ci définit le concept d'un parc national (avec des directives pour des zones tampons) et régleme les activités autorisées dans les limites de celui-ci. Elle prend également en compte le patrimoine façonné par l'homme (bâti) au sein de ces parcs nationaux. Aux termes de la loi n° XCIII de 1995, tous les parcs nationaux, appartenant jadis à des coopératives, ont été nationalisés.

L'environnement bâti est également soumis aux dispositions de la loi n° XXI de 1996 sur l'urbanisme et le zonage régional, la loi n° LIV de 1997 sur la protection des monuments historiques, la loi n° CXL de 1997 sur la protection des biens culturels et des institutions de muséologie, des services de bibliothèque publique et de l'éducation publique, et la loi n° LXXVIII de 1997 sur la formation et la protection de l'environnement bâti.

Quant à la loi n° CXXI de 1997 sur la culture de la vigne et la gestion du vin, elle régle l'implantation, la culture et les vendanges du raisin, la production, le stockage et la commercialisation du moût de raisin, du vin et des distillats de vin. La région viticole de Tokay est classée comme « région viticole délimitée » et jouit à ce titre d'une protection juridique particulière. Cette désignation est accordée aux régions dont les produits méritent une protection spéciale et pour lesquelles des règles particulières sont établies en matière de culture des vignes et de production, de traitement et de distribution du vin.

### Gestion

Les biens qui composent les 132 555 km<sup>2</sup> de la zone proposée pour inscription appartiennent à divers propriétaires : particuliers, pouvoirs publics locaux, Église catholique romaine, Églises orthodoxes, État (les forêts, les vignobles de Tokay Kereskedohaz et les monuments de Mad et de Sarospatak).

La superficie totale du bien proposé pour inscription et de la zone tampon est identique à celle de la région du vin de Tokay, telle que la définit la loi n° CXXI de 1997. Le bien proposé pour inscription couvre des propriétés comprises dans les circonscriptions administratives des neuf agglomérations suivantes : Tokay, Bodrogkeresztur, Bodrogkisfalud, Mad, Mezőzombor, Ratka, Szegi, Tarcál et Tallya, plus les caves de Satoraljujhely et Sarospatak. La zone tampon, qui couvre 748 797 km<sup>2</sup>, comprend 27 municipalités. Il convient de noter que 22 d'entre elles étaient protégées par la désignation de région viticole de Tokay de 1737 ; les autres furent ajoutées après la crise du phylloxéra, ou formées par la création de nouvelles autorités locales.

Un plan de gestion a récemment été mis en œuvre pour le paysage viticole de Tokay. On peut le juger conforme aux exigences des *Orientations*. En effet, il coordonne la mise en place de la totalité des lois visées à la section précédente. Pour assurer la préservation efficace de l'environnement et du patrimoine historiques, elles imposent des contrôles très stricts à la gestion de tous les biens, et des plans aux différents niveaux d'administration.

La production viticole est suivie et contrôlée par le ministère de l'Agriculture dans le cadre de la procédure de l'appellation d'origine contrôlée ; les zones de protection naturelles sont réglementées par l'instance de conservation de la nature, une branche du ministère national de la Protection de l'environnement, par l'intermédiaire de la direction du parc national de Bükk. Quant aux monuments historiques, ils sont sous la responsabilité de la direction de la protection des monuments historiques de l'instance de protection des monuments historiques nationaux. En ce qui concerne les monuments historiques, les pouvoirs publics locaux mettent à la disposition des propriétaires un soutien financier, avec une assistance professionnelle fournie par le centre de restauration des monuments historiques de l'instance de protection des monuments historiques nationaux.

Un plan national d'occupation des sols définit la structure spatiale pour tout le pays. Il existe de surcroît des plans structurels régionaux : celui du comté de Borsod-Abaúj-Zemplén vient d'être achevé, et il est actuellement en cours de mise en œuvre. Au troisième niveau, les administrations locales sont tenues, en vertu de la loi n° CXV de 1999, d'actualiser les plans de leurs villes respectives et de mettre en œuvre des statuts adéquats et conformes aux dispositions des plans régionaux. Le processus actuellement en cours sera achevé d'ici à la fin 2003.

Le financement des projets qu'exigent ces mesures est assuré par le budget général et environnemental de l'État central, ainsi que par des sources étrangères (l'Union Européenne, par exemple). Les monuments historiques publics sont directement financés par l'État. La loi n° LIV de 1997 sur la protection des monuments historiques exige des

gouvernements locaux qu'ils veillent à la protection, à l'entretien et au bon usage des monuments classés leur appartenant ; le gouvernement central met des ressources financières à disposition pour les projets approuvés.

## Conservation et authenticité

### Historique de la conservation

Ces dernières décennies, l'histoire politique de la région de Tokay a été quelque peu mouvementée. Cependant, l'occupation des sols est demeurée fondamentalement inchangée sur plusieurs siècles. La région n'a pas subi les dégâts dus à une agriculture intensive autre que celle de la vigne, non plus que ceux de l'industrie. Depuis la réhabilitation de l'économie viticole de Tokay en 1990, le statut et l'avenir de tout le paysage sont assurés par les dispositions de la loi n° LIII de 1996 sur la protection de la nature, qui vise à protéger les valeurs du paysage et de ses écosystèmes. La loi n° CXXI de 1997 sur la culture de la vigne et la gestion du vin a assuré la protection et le maintien des méthodes traditionnelles de viticulture et de production.

Depuis l'époque préhistorique, l'extraction de minerais est une autre activité traditionnelle de la région. Le bien proposé pour inscription n'englobe ni mines ni carrières, mais on en trouve dans certaines parties de la zone tampon. La loi n° XLVIII de 1993 sur l'activité minière régit l'extraction et les émissions : son application est surveillée par les inspections des Mines et de la Protection de l'environnement. En outre, les directions des Parcs nationaux et de la Gestion de l'eau exercent un contrôle supplémentaire.

### Authenticité

Dans le cas de paysages culturels tels celui de la région de Tokay, l'intégrité est un critère plus déterminant que l'authenticité. Or, la zone comprise par la proposition d'inscription est très ancienne, et des preuves attestent que les vignobles proposés pour inscription sont cultivés depuis plus d'un millénaire. L'établissement de peuplements associés à ceux-ci remonte à la même période, et le paysage de la région n'a donc subi que peu, voire pas, de changements fondamentaux.

Pour ce qui est de l'authenticité, de fréquentes incursions militaires ont, au fil des siècles, entraîné la destruction et la reconstruction d'une part importante des bâtiments historiques. Cependant, sur les cinquante dernières années, le respect scrupuleux des normes internationales de conservation et de restauration, conformément à la charte de Venise, a assuré un degré d'authenticité des bâtiments historiques subsistants parfaitement en accord avec les exigences des *Orientations*. Les peuplements historiques ont également conservé leur tracé urbain d'origine.

## Évaluation

### Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le bien en octobre 2001. Pendant la réunion d'experts sur les paysages viticoles, en juillet 2001, la région a aussi fait l'objet d'une visite.

## Caractéristiques

La région de Tokay produit du vin et les vignobles y sont cultivés depuis plus de 1100 ans. Le paysage qui en résulte, avec ses villes et ses villages axés sur la production des fameux vins Tokay Aszu, a fondamentalement conservé le même aspect tout au long de cette période.

### Analyse comparative

Sous bien des aspects, le Tokay Aszu est unique, en ce qu'il s'agit d'un vin doux produit à partir de raisins qui ne sont vendangés qu'une fois qu'ils se sont flétris et bothrytisés, c'est-à-dire lorsqu'ils ont été attaqués par ce que l'on appelle la « pourriture noble ». C'est cependant en tant que paysage culturel que la région est proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et non pour la qualité de ses produits. Jusqu'à la réalisation d'une étude thématique mondiale sur les paysages viticoles, il est donc impossible d'évaluer cette proposition d'inscription en termes de patrimoine mondial. On peut cependant prendre en compte les observations suivantes.

Le dossier de proposition d'inscription affirme que la région de Tokay est « la première zone délimitée de production viticole au monde (1737) ». Or, selon F. Bianchi de Aguiar, ancien président de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, la plus ancienne désignation est celle du Chianti, (Italie) en 1716 ; quant à celle du Haut-Douro (au Portugal), elle fut fixée en 1756, bien qu'il s'agisse du premier cas où des normes furent réellement établies.

Le dossier mentionne également le fait que c'est dans la région de Tokay que la vigne fossile du Miocène (*Vitis tokajensis*) a été identifiée ; il la décrit également comme « l'habitat de la vigne sauvage (*Vitis sylvestris*) ». Si ces affirmations ne sont pas contestées, elles n'ont pas été mises en avant comme indiquant que cette région est le berceau de la production viticole. En effet, les connexions en Asie centrale entre les peuples hongrois et kabar sembleraient plutôt aller à l'encontre de ces hypothèses.

L'utilisation de caves pour faire vieillir le vin en fûts est largement répandue en Europe centrale. Toutefois, celles de Tokay sont exceptionnelles par leur taille et leur ancienneté.

La nature multi-ethnique de la population de la région viticole de Tokay est en outre quelque peu inhabituelle, tout au moins dans les grandes régions viticoles d'Europe. Celles-ci sont en effet pour la plupart jalousement exploitées et développées par des groupes indigènes solidement implantés. Le rôle des marchands grecs et juifs trouve peut-être son parallèle dans celui des marchands et des affréteurs anglais dans le Bordelais, en France, et dans le Haut-Douro (au Portugal).

Il convient de ne pas négliger le fait que deux régions Tokay ont été désignées avant 1918 et appartiennent aujourd'hui à la Slovaquie. Tout autre dossier de proposition d'inscription devrait les prendre en compte dans le cadre d'une région cohérente, aujourd'hui divisée par des frontières nationales plus récentes.

### *Observations et recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures*

Sur un point de détail, la mission d'expertise de l'ICOMOS a suggéré que le nombre de caves historiques soit augmenté par l'ajout du musée du Vin de Tolcsva, qui abrite des bouteilles du XVII<sup>e</sup> siècle, et des deux petites caves privées d'Herceghut, très caractéristiques de la région. Ces dernières ne devraient toutefois être ajoutées que si leur environnement immédiat est amélioré par l'élimination des câbles et des débris de construction inesthétiques qui les entourent.

L'ICOMOS souhaite également attirer l'attention de l'État partie sur un problème potentiel, relatif à la route principale (n° 37) qui traverse le bien proposé pour inscription. Bien conçue, elle n'a pas d'impact sur le paysage, mais, si un agrandissement s'avère nécessaire dans les années à venir, comme cela semble probable, l'État partie devra être très prudent, afin d'éviter qu'elle n'ait un impact sur les valeurs visuelles du bien proposé pour inscription et, par ailleurs, qu'elle n'ait pas d'impact nuisible sur les autres vignobles de la zone tampon.

En ce qui concerne la zone tampon, l'ICOMOS remarque avec inquiétude que la délimitation de la zone proposée pour inscription et celle de la zone tampon coïncident le long d'un tronçon étroit de la rivière Tisza entre Zalkod et Tokay. Il est suggéré que la délimitation de la zone tampon soit étendue de 1 à 2 km le long de ce tronçon, afin de conserver la protection visuelle de la zone proposée pour inscription.

### **Recommandation de l'ICOMOS**

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii et v* :

**Critère iii** La région viticole de Tokay représente une tradition viticole originale qui existe depuis au moins mille ans et qui est parvenue intacte jusqu'à l'époque actuelle.

**Critère v** L'ensemble du paysage de la région du vin de Tokay, comprenant à la fois les vignobles et les anciennes implantations urbaines et villageoises, illustre avec éclat la forme particulière d'utilisation traditionnelle des sols qu'il représente.

ICOMOS, avril 2002